

Mais que font ces légères ombres à côté de la jeune vitalité qui émane de ce volume. Nous n'avons qu'à féliciter le savant et patient auteur dont la plume put donner l'expression littéraire élégante et choisie qui embaume cette histoire de l'Ordre de Saint Norbert.

Abbaye de Tongerlo.

A. ERENS, O. Praem.

...

Fl. Prims, *Geschiedenis van Antwerpen. — I. Jong Antwerpen van den oorsprong tot de vrijheidsbrieven 1221*. Brussel, Standaard-Boekhandel, 1927.

Ce volume constitue le tome I d'une série d'études que Mr. l'abbé Prims, conservateur aux archives de la ville d'Anvers, compte consacrer à l'histoire de la métropole commerciale. Il en a confié l'impression à l'officine du Standaard et il faut l'en féliciter : l'ouvrage très soigné occupe une place honorable parmi les dernières éditions de cette librairie.

Ce livre comprend quelques chapitres qui intéressent particulièrement l'histoire des Prémontrés. C'est à ce point de vue très spécial que je l'ai examiné, et que je me permettrai de le critiquer.

On sait qu'Anvers a été le théâtre de la prédication de saint Norbert ; il y arriva vers 1124, y prêcha contre les doctrines hérétiques de Tanchelm et y fonda une abbaye restée florissante jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Mr. Prims a consacré plusieurs pages de sa monographie à l'étude du problème que pose la venue des Prémontrés à Anvers. Rompant avec la tradition séculaire, il opine que les circonstances réelles de leur apparition ont été mal enregistrées par les sources et qu'il faut abandonner cette interprétation vieillie.

Pour l'auteur, l'exposé ou *Narratio* des deux chartes de 1124, délivrées par le prévôt d'Anvers Hidolphe et par l'évêque de Cambrai Buchard, — exposé auquel on a fait appel jusqu'à présent pour servir de preuve à la tradition — ne tient pas debout.

Car, ces deux documents mis à part, il n'est question de Tanchelm dans aucune source anversoise de cette époque. Le rôle de cet hérésiarque a du reste été poussé trop au noir tant par la lettre de l'archevêque de Cologne que par les biographes de saint Norbert. De plus, le texte des deux diplômes de 1124 se contredit en soutenant que saint Norbert fut appelé à An-

vers, *totius populi assensu*, alors que toute la ville et même le chapitre de Saint Michel avaient été séduits par les erreurs tanchelmites. Quant à l'exposé des motifs des chartes de 1124, il n'est pas en rapport avec le dispositif de ces actes. Ce que désirait l'évêque Buchard, c'était la réorganisation religieuse de la ville d'après les tendances réformatrices de l'époque ; de leur côté, les chanoines cherchaient à abandonner leur résidence primitive pour se fixer dans l'agglomération nouvelle, formée autour du château-fort, qui était appelée à devenir le centre du développement urbain.

La lutte contre Tanchelm n'a eu qu'une relation lointaine avec ces événements. En la consignant dans leurs actes, les rédacteurs des chartes de 1124 ont voulu rendre hommage à l'*apostolat eucharistique* que Norbert et ses compagnons vinrent exercer à Anvers vers la même époque. Mais l'expression a trahi leur pensée : ils ont identifié cet apostolat avec une croisade contre de prétendues erreurs tanchelmites et y ont vu l'occasion, sinon la cause, du transfert des chanoines. — Ainsi Mr. Prims.

Dois-je dire que pour ma part je ne puis me rallier à cette façon de voir ?

Reprenons les sources et voyons ce qu'elles nous apprennent sur l'arrivée des Prémontrés à Anvers.

Charte d'Hidolphe, prévôt du chapitre. — 1124.

In nomine . . . qualiter prefata ecclesia nostra ad usus canonicorum Premonstratensis ordinis transierit et qua de causa, assensu capituli nostri, eis data fuerit presentis scripti attestazione notificamus. Cum in diebus nostris quidam hereticus Tanchelmus nomine in partibus nostris advenisset, et venenoso sermone a fide et Sacramentis ecclesie plurimos avertisset, hac de causa, ut illa heresis, que provinciam nostram occupaverat, funditus extingueretur, consilio domini Burchardi episcopi, et totius populi et assensu capituli nostri, dominum Norbertum, virum nostris temporibus spectabilis religionis, accersiri curavimus, eique ac suis fratribus . . . supradictam ecclesiam . . . cum quatuor prebendis per manus memorati episcopi tradidimus . . . Nos vero, prius numero XIIcim, numerum nostrum in octo terminavimus prebendis et cum hiis et prepositure nostre integritate ad ecclesiam beate Marie in eadem villa transtulimus ; ceteras vero quatuor prebendas per omnia eis consimiliter participantibus proprio nostro arbitrio dedimus . . .

Original aux Archives de la ville d'Anvers ; édition dans Goetschalckx, *Oorkondenboek der Witheerenabdij van S.-Michiels te Antwerpen*, t. I, p. 1-2. Eekeren-Donk, 1909.

Charte de Buchard, évêque de Cambrai. — 1124.

† *In nomine . . . Eapropter ecclesiam Sancti Michaelis in Antwerpia qualiter ad usus canonicorum Premonstratensis ordinis libertati donavimus, et per divinam inspirationem in melius sublimavimus, presentis pagine attestatione notificamus. Cum prefatam ecclesiam Hidolfus prepositus et duodecim canonici tenerent, sensata circumspeditione vigiles digneque perpendentes quod eos, quorum sustentarentur carnalibus, saginare deberent spiritualibus, nam eos et totam villam heresiarche Tanchelmi venenosus sermo infecerat, et a fide plurimos averterat, qua de causa, nostro consilio et totius populi assensu dominum Norbertum, virum nostris temporibus spectabilis religionis, accerciri curaverunt eique ac suis fratribus . . . per nostras manus ecclesiam supradictam . . . contradiderunt. Ipsi vero, prius numero duodecim numerum suum in octo terminaverunt et se cum octo prebendis et prepositure sue integritate ad ecclesiam beate Marie transtulerunt, reliquas vero IIIlor prebendas per omnia suis consimiliter tradiderunt . . .*

Original aux mêmes Archives ; édition dans Goetschalckx, o. c., pp. 3-4.

Vita Norberti A.

Eo tempore apud Antverpiam, qui locus erat amplissimus et populosus, perniciosissima heresis oborta est. Hereticus enim quidam, mirae subtilitatis et versutiae seductor, Tanchelinus nomine, ad locum illum veniens suae seductionis ibidem oportunitatem invenit... Erat in eodem oppido congregatio duodecim clericorum, qui erroris hujus necessitate cogente, patri Norberto et fratribus ejus per manum episcopi sui eandem ecclesiam suam cum aliquibus redditibus suis dederunt, sperantes quod meritis ejusdem patris et fratrum suorum multiterae pestis tolleretur saevitia et tenebris ignorantiae depulsis, lumen veritatis infunderetur. Suscepta est a Norberto eadem ecclesia et praefati clerici in eodem oppido aliam sibi aedificaverunt ecclesiam, quae utraeque manent usque in hodiernum diem Dei servicio mancipatae . . .

Ed. Wilmans dans les *Monumenta Germaniae Historica*, SS., t. XII, p. 690-691. Hanovre, 1856.

On le voit, l'accord des documents est parfait. Leur interprétation n'offre aucune difficulté : on a appelé saint Norbert à Anvers pour y combattre les erreurs de Tanchelm. Afin de lui faciliter la tâche,

on lui a cédé pour y fonder un monastère l'église de Saint Michel ¹⁾. Les chanoines se retirent dans l'église de Notre-Dame tout en abandonnant aux nouveaux venus la dotation de quatre prébendes.

Mr. Prims objecte que dans les chartes les expressions *totius populi assensu* ... et *nam eos (canonicos) et totam villam heresiarum Tanchelmi venenosus sermo infecerat* ... se contredisent. Il est à peine besoin de dire que ces mots ne peuvent être pris au pied de la lettre ; ceux qui furent consultés appartenaient sans doute au parti resté fidèle.

Quant à prétendre que l'exposé des motifs n'est pas en rapport avec la mesure prise et que les rédacteurs ont faussé la vérité en alléguant la prédication de saint Norbert pour expliquer le départ des chanoines, c'est là une affirmation qui aurait besoin d'être appuyée sur des preuves absolument péremptoires. N'oublions pas que les deux documents sont contemporains des faits narrés et nous ont été conservés dans leur teneur originale ; ce sont des pièces d'archive, c'est à dire des actes juridiques, sans caractère tendancieux ; de plus ils se rencontrent avec une tradition littéraire, née dans un autre milieu et indépendante d'eux ²⁾. Ce n'est pas en lui opposant le silence d'autres actes de la même époque, ou une conjecture bien hasardée et que rien ne justifie ³⁾ que l'on renverse une assertion établie par un tel concours de témoignages. Pareille méthode doit être réprouvée par la critique la plus élémentaire !

L'auteur suspecte — je me demande au nom de quelle preuve — la véracité de la lettre des chanoines d'Utrecht à l'archevêque de Cologne. Ce document a fait l'objet, il y a quelques mois à peine, d'une étude attachante de Mr. Pirenne, qui tout en corrigeant quelques erreurs dues à la mauvaise lecture des copistes, le tient pour une source très suggestive sur la personne de Tanchelm. Il faut convenir que cet écrit est d'accord dans les grandes lignes avec le

1) Il ressort clairement du *Vita A* que l'abbaye de Saint-Michel a été fondée dès l'arrivée du Saint à Anvers et non après sa victoire sur l'hérésie, comme on l'écrit communément.

2) Cette indépendance du *Vita Norberti* vis à vis des sources anversoises apparaît évidente à quiconque est tant soit peu familiarisé avec les procédés littéraires des hagiographes médiévaux.

3) Je fais allusion ici à la supposition de Mr. Prims d'après laquelle les chanoines de Saint-Michel auraient quitté cette église pour se fixer dans un quartier qui offrait plus d'avenir dans le développement de la cité. N'est ce pas leur attribuer une clairvoyance bien précoce en ce moment ?

Vita Norberti A qui ne l'a certainement pas connu. Dès lors n'est-on pas en droit de se fier aux assertions communes de ces deux pièces ?

Je ne puis pas non plus admettre avec Mr. Prims que le rôle de Saint Norbert à Anvers fut uniquement de promouvoir le culte eucharistique. Il y a là une interprétation trop unilatérale, qui n'envisage qu'un seul côté de l'action du grand apôtre. Le saint est un grégorien de toute pièce. Il l'a prouvé à la cour de Lothaire et durant l'expédition d'Italie. Il combat l'investiture et le nicolaïsme et l'institut religieux fondé par lui avait pour but de promouvoir cette réforme parmi le bas clergé. Rien d'étonnant donc qu'il partit en guerre contre Tanchelm, ce laïc intrigant qui, après avoir fait preuve d'un zèle intempestif pour la réforme de l'Eglise, se mit à la remorque de quelques doctrinaires écervelés et à force d'exagérations en vint à repousser l'Eglise elle-même. Ce sont les erreurs sacramentaires de ce dévoyé qui ont vallu à son antagoniste d'être appelé le champion de l'Eucharistie.

Pour conclure, l'interprétation objective des sources établit, me semble-t-il, que saint Norbert vint bel et bien à Anvers pour prêcher contre les erreurs de Tanchelm. Le chapitre local s'y trouvait impuissant, car dans son sein aussi l'hérésie avait pénétré. D'accord avec l'évêque de Cambrai, il céda son église aux Prémontrés qui y fondèrent une abbaye. Comment en arriva-t-on à cette transaction ? Ici nous entrons dans le domaine de la conjecture. Buchard rêva-t-il un moment de faire adopter la vie norbertine par les chanoines ? Et sur leur refus, se mit-il d'accord avec eux pour la solution que l'on connaît ? Pure *hypothèse* mais qui mérite quelque attention. Elle fournit une explication cadrant avec les faits consignés dans les sources ; elle n'est pas sans précédent dans l'histoire des institutions capitulaires.

Quoi qu'il en soit, la thèse de Mr. Prims sur l'origine de l'établissement des Prémontrés à Anvers et sur l'apostolat de saint Norbert dans cette ville me paraît mal formulée. Ce chapitre de son livre doit être retouché et en le faisant il devra se défier de l'hypercritique.

Plac. LEFEVRE